

## LA RECHERCHE D'UN ESPACE REGIONAL EQUILIBRE ET COMPETITIF : CAS DE LA REGION NORD- CENTRE

Imane HARAUBIA

Received: 03 /10 /2022/ Accepted:21/01/2024 Published 01/ 04 /2024

Corresponding authors: [i.haraoubia@univ-alger.dz](mailto:i.haraoubia@univ-alger.dz)

### RESUME :

Au lendemain de l'indépendance et face à la complexité de la situation à prendre en charge, l'Etat algérien a pris conscience de l'intérêt du rééquilibrage spatial et de la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire et de développement régional par le biais de la création de régions. La région a connu plusieurs phases d'existence et de définition dans la politique d'aménagement du territoire, de même que pour son rôle et ses instruments. Ce travail vise à apporter un éclairage sur l'espace régional et sur les stratégies retenues à l'échelle régionale, dans le cadre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire lancée en 2010. Notre démarche méthodologique repose sur l'analyse quantitative et qualitative des conditions socio-économiques et du processus de planification régionale. La région nord centre nous a servi de cas d'étude. Nos résultats ont montré que d'une part, l'absence d'un vrai cadre de suivi et de mise en œuvre durant les dernières décennies a renforcé le déséquilibre démographique et les inégalités à l'accès aux équipements et aux infrastructures ; et que d'autre part, il existe des relations fortes entre l'offre en équipements et la migration intérieure, et le choix d'installation des investisseurs par rapport au domaine d'investissement.

**Mots clés :** Espace régional, politiques, déséquilibre, Attractivité, compétitivité

**Jel classification :** R11 ; R12 ; R23 ; R28 ; R58 ; P21 ; O21

السعي إلى فضاء إقليمي متوازن وتنافسي: حالة المنطقة الشمالية الوسطى

**الملخص:**

أدركت الدولة الجزائرية عقب الاستقلال ومواجهة تعقيدات الوضع الذي يجب التعامل معه أهمية إعادة التوازن المكاني وتفعيل سياسة تخطيط الأراضي والتنمية الإقليمية من خلال إنشاء مناطق. وقد عرفت المنطقة عدة مراحل في وجودها وتحديد دورها وآلياتها ضمن سياسة التخطيط الإقليمي. يهدف هذا العمل إلى تسليط الضوء على المساحة الإقليمية واستراتيجيات العمل على مستوى إقليمي في إطار السياسة الجديدة لتخطيط الأراضي والتي تم إطلاقها سنة 2010. تعتمد منهجيتنا على التحليل الكمي والكيفي للظروف الاجتماعية والاقتصادية وعملية التخطيط الإقليمي. خدمت المنطقة الشمالية المركزية كدراسة حالتنا. أظهرت نتائجنا أن غياب إطار فعال للمتابعة والتفعيل خلال العقود الأخيرة قد عزز عدم التوازن الديموغرافي وعدم المساواة في الوصول إلى المرافق والبنى التحتية. ومن جهة أخرى، هناك علاقات قوية بين توفير المعدات والهجرة الداخلية، وبين اختيار المواقع من طرف المستثمرين حسب ميدان الاستثمار.

**كلمات مفتاحية:** مساحة إقليمية ؛ سياسات ؛ عدم توازن ؛ جاذبية؛ تنافسية.

**Search for A Balanced and Competitive Regional Space: The Case of the North-Central Region**

**Abstract:**

In the aftermath of independence and confronted with the complexity of the situation to be addressed, the Algerian State became aware of the importance of spatial rebalancing and the implementation of a territorial planning and regional development policy through the creation of regions. The region has undergone several phases of existence and definition in territorial planning policy, as well as for its role and instruments. This work aims to shed light on the regional space and the strategies adopted at the regional level within the framework of the new territorial planning policy launched in 2010. Our methodological approach is based on the quantitative and qualitative analysis of socio-economic conditions and the regional planning process. The North-Central region served as our case study. Our results have shown that, on one hand, the absence of a proper monitoring and implementation framework in recent decades has reinforced demographic imbalance and inequalities in access to facilities and infrastructure. On the other hand, there are strong relationships between equipment supply and internal migration, as well as the choice of investor location in relation to the investment domain.

**Keywords:** Regional space, Policies, Imbalance, Attractiveness, Competitiveness.

## INTRODUCTION

Les politiques d'aménagement du territoire à l'échelle des Etats visent à améliorer la performance des territoires et apporter plus d'équité. Le dictionnaire Larousse définit le territoire comme « étendue de pays qui ressortit à une autorité, à une juridiction quelconque » et l'équité comme « caractère de ce qui est fait avec justice et impartialité», dans

un contexte d'aménagement du territoire. L'équité territoriale renvoie à une dimension spatiale de la justice sociale, cette dernière représentant un objectif plus qu'un fait ; le concept de l'équité territoriale désigne, donc « une configuration géographique qui assurerait à tous, les mêmes conditions d'accès aux services publics, à l'emploi et aux divers avantages de la vie en société » (Bret, 2008). Cependant, pour arriver à un équilibre et une équité territoriale, qui est difficile à atteindre, toute politique tente plutôt de réduire les inégalités, sur le plan démographique, sur le plan de l'occupation du sol et sur le plan socio-économique, afin d'atteindre des écarts qui restent du domaine de l'acceptable, du supportable et du contrôlable, et assurer une certaine homogénéité dans la répartition de la population et des activités.

En Algérie, la volonté d'aménager le territoire en vue de corriger ses déséquilibres ne date pas d'aujourd'hui. Les déséquilibres, particulièrement dans l'occupation du sol et la répartition de la population, constituaient la préoccupation des décideurs depuis l'indépendance. En réalité, l'Algérie a été marquée par plusieurs changements socio-économiques et politiques, passant d'une approche fortement centralisée à une approche participative, des changements ayant à chaque fois des impératifs contradictoires et spécifiques, qui se sont traduits par une gestion et une organisation de l'espace fortement perturbées. Les deux premières décennies après l'indépendance, représentent une première phase de préparation du terrain juridique, économique, politique et social, caractérisée par une logique de correction des déséquilibres régionaux et de rupture avec le modèle français de gestion et de planification. Une deuxième phase, a été caractérisée par le basculement vers une économie de marché, les effets de la crise économique, la régionalisation et le début d'une politique d'aménagement du territoire affirmé par un cadre réglementaire et

instrumental. Cependant, les effets de la crise économique ont fait que les préoccupations des décideurs ont changé. La troisième phase, qui a commencé depuis l'année 2000 et qui a été marquée par l'amélioration des conditions socio-économiques, constitue un nouveau décollage en matière de planification et d'aménagement du territoire, basée sur une réelle politique encadrée par des instruments de mise en œuvre à plusieurs échelles territoriales.

Une volonté de relance de cette politique, qui s'inscrit dans une vision à long terme de la planification économique et sociale, s'est traduite dans le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT). La nouvelle politique vise l'équilibre territorial et la compétitivité en s'articulant autour de quatre objectifs, à savoir : la durabilité, le rééquilibrage territorial, la création de conditions d'attractivité et de compétitivité, et l'équité territoriale. L'ensemble des stratégies programmées et les perspectives tracées ont pour objectif la réorganisation territoriale qui atténue les inégalités et qui assure un développement équilibré et un bon fonctionnement à l'échelle nationale et régionale.. ; les grandes lignes de cette politique y sont donc tracées. Le SNAT définit de manière précise et pragmatique les orientations fondamentales de l'Etat pour les vingt prochaines années. Dans ce cadre, toute proposition ne peut être cohérente sans la prise en considération des orientations du SNAT. Dans cette perspective, les régions, appelées actuellement les espaces de programmation territoriale, sont considérées comme des espaces leviers de programmation et d'intégration spatiale. Par ailleurs, les neuf espaces de programmation territoriale ont été sériés, en précisant qu'il ne s'agit « ni d'un nouveau découpage administratif, ni de nouvelles institutions » (SNAT, 2010), et qu'ils « constituent un cadre d'étude et de planification de projets à partir de problématiques communes » (SNAT, 2010). Ils sont dotés d'un schéma d'aménagements des espaces de programmations territoriales.

Le Nord-Centre, une région formée de 10 wilayas, s'étale sur une superficie représentant 1,49 % de la surface totale du pays, la plus urbanisée et la plus peuplée et concentre près du tiers de la population totale, passant de 7.7 millions d'habitants en 1987 à plus de 10 millions d'habitants en 2008. Dans cet espace régional, Alger se détache nettement de l'ensemble des wilayas avec 28% de la population (ONS, 2008). Cet article a pour but d'apporter des éclaircissements sur la réalité vécue par la région et sur les stratégies d'aménagement retenues à l'horizon 2030. Mesurer les iniquités dans l'espace régional et identifier les anomalies du processus de planification régionale en mettant en évidence le degré d'efficacité constituent les objectifs que nous nous sommes fixés dans notre étude. Dans cette recherche nous tentons de répondre aux questions suivantes : Comment se présentent les déséquilibres et les iniquités territoriales dans l'espace régional ? Quelle évolution ont-ils connu ? Dans quelle mesure la nouvelle politique d'aménagement du territoire et les stratégies retenues à l'échelle régionale pourraient assurer un rééquilibrage territorial et un développement local ?

Nos hypothèses consistent à dire que d'une part les iniquités territoriales observées dans la région Nord-Centre se présentent sous forme de déséquilibres démographiques et socio-économiques. Les facteurs historiques, naturels, politiques et les caractéristiques socio-économiques ont favorisé et accentué les inégalités dans notre zone d'étude. D'autre part, le développement local dépend particulièrement de la performance de la gestion administrative, en plus de la prise en considération des handicaps et des atouts à exploiter, du tissu économique, des équipements et des infrastructures et de l'attractivité.

La démarche adoptée, repose sur deux axes fondamentaux. Le premier est l'analyse approfondie de l'évolution démographique et des conditions socio-économiques, en dressant un diagnostic territorial basé sur les données statistiques, leur cartographie et l'examen de leurs relations, afin de mesurer les déséquilibres et les inégalités entre les

wilayas de la région et d'identifier leurs progressions, dans le but d'examiner les relations entre ces différentes caractéristiques. En nous basant sur les conclusions tirées de notre diagnostic, nous avons tenté de déceler les liens existants entre les caractéristiques des wilayas sur les plans social, culturel et économique ainsi que sur le choix d'installation des populations entre 1987 et 2008. Nous avons procédé à une étude des relations par une analyse bivariée, à l'aide d'un logiciel de traitement statistique (Statistica Version 5, 1997). Nous avons opté pour le calcul du coefficient de corrélation des rangs de Spearman, qui permet de préciser l'existence de liaisons entre 2 variables quantitatives. Ce coefficient ne donne pas de corrélation entre deux valeurs mais entre leurs rangs (Chevalier, 2013). En effet, ce type de test s'applique pour des échantillons de taille très faible ; ce choix a été donc dicté par la taille de notre échantillon qui est de 10 wilayas (ou observations pour les statisticiens). Le second, est l'analyse qualitative du processus de planification régionale, par l'utilisation de la technique de l'entretien semi-directif auprès des acteurs impliqués dans l'aménagement et la planification. Le but est d'identifier les problèmes liés à la planification dans la région Nord-Centre et de mettre en évidence son degré d'efficacité, afin d'apporter par la suite un éclairage, qui s'inscrit dans une lecture critique, sur le futur de la région Nord-centre dans la nouvelle politique d'aménagement visant un territoire équilibré et compétitif.

## **1. CADRE CONCEPTUEL ET CONTEXTUEL**

### **1.1. Région, régionalisation et planification régionale**

La région, dans son sens le plus large, peut se définir « comme une proportion de la surface terrestre dotée d'une certaine identité, que celle-ci soit due à des caractéristiques physiques et/ou humains »

(Bavoux, 1998). C'est entre le XVIIIe s. et XXe s. , que la région et sa signification se précisent, allant d'une notion ayant plusieurs sens vers un concept. Au XVIIIe siècle, démarre une réelle réflexion sur la notion de région, mais du point de vue de ses caractéristiques physiques, nommée « région naturelle », particulièrement par J.-L. Giraud SOULAVIE qui signalait le désaccord entre division politique et division naturelle (Galois, 1908). Dès 1910, Vidal de la Blache, le fondateur de la géographie moderne avait proposé une nouvelle conception de la région sous l'appellation de «région nodale» ou «région fonctionnelle». Cette région, basée sur le principe de « centralité », « se définit à partir de son centre urbain, sous la forme d'une auréole qui s'avance ; une structure constituée de villes de taille et de fonctionnalités différentes » (Woessner, 2008). A partir du XIXe siècle, la démarche était idiographique, cherchant à montrer que la région étudiée est unique, tirant son identité soit d'un milieu physique, d'un paysage, de la prédominance d'une activité, d'un mode de peuplement, d'une originalité culturelle ou d'une histoire commune (Bavoux, 1998). Au XXe s., la région et la géographie ont connu un long basculement d'une géographie physique, centrée sur l'importance de la nature et du climat, vers une géographie humaine, tournée vers l'économique, le social et le culturel (Dortier, 2001)

La régionalisation, comprise dans un sens institutionnel, représente « l'opération qui consiste à institutionnaliser des régions et à individualiser à cet échelon les modalités de conception et/ou de mise en œuvre de politiques sectorielles » (Thérèse, 2004). Elle peut se définir comme « la création d'un nouvel échelon dans l'organisation territoriale de l'Etat ; les nouvelles institutions peuvent beaucoup varier en ce qui concerne les organes, les compétences et les pouvoirs de la



région, mais elles se superposent toujours aux institutions locales existantes » (De Bruycker, Nihoul, 1996). Dans ce cadre l'acte de décentralisation régionale, « désigne la création ou la substitution d'une nouvelle collectivité territoriale au niveau supérieur à celui des collectivités territoriales existantes, et qualifiée de région » (Marcou, 2000). La région se présente comme un cadre géographique large ayant une vocation essentiellement économique ; cependant elle n'a pas de statut juridique supérieur ou une nature différente de ceux des collectivités locales existantes : la régionalisation a donc une expression institutionnelle spécifique, qui se caractérise par l'application d'un régime général (De Bruycker, Nihoul, 1996). Dans notre article nous nous intéressons à l'étude de la région au niveau national en tant qu'échelon dans l'organisation territoriale, résultant d'un processus de régionalisation ; ce processus constitue une action de regrouper ou de séparer des entités spatiales proches visant des objectifs précis.

La planification régionale et urbaine a connu sa mise en œuvre en premier, dans les pays anglo-saxons à tradition communautaire et tardivement, dans les pays fortement centralisés ; toutefois, la forme d'organisation et de gestion territoriale a sans doute un impact sur les modalités de planification spatiale, et n'engendre pas forcément la même forme de planification (Rhein, 1993). De ce fait, « les systèmes de planification régionale diffèrent dans leurs modalités de fonctionnement, précisément parce qu'ils s'articulent sur des appareils de gestion territoriale aux structures variées et qu'ils se déploient dans des contextes sociopolitiques dans des configurations politiques très différentes » (Rhein, 1993). L'évolution de l'aménagement et du développement régional est passé par plusieurs phases: la phase initiale (1920-1940), durant laquelle l'aménagement du territoire est

reconnu dans sa pratique de l'urbanisme et d'autres activités d'aménagement de l'espace, l'essor (1945-1975), dans tous les domaines, dont l'aménagement du territoire, la crise économique et politique (1975-1990) et la phase contemporaine (depuis 1990) (Trkulja, 2009). Par ailleurs, l'évolution des politiques urbaines et d'aménagement, a induit une évolution en matière d'outils d'aménagement, de planification et de gestion du territoire. Si l'instrument d'aménagement et de planification du territoire, particulièrement à l'échelle régionale, diffère d'un pays à un autre, les influences réciproques à l'échelle internationale ont été importantes ; ces influences se sont développées aux confins des appareils d'État, que cela soit dans les systèmes fortement centralisés ou dans ceux, comme l'Allemagne et les États-Unis les systèmes sont juridiquement et politiquement décentralisés.

### **1.2. Régionalisation et choix politiques en Algérie**

En Algérie, la configuration actuelle du territoire reflète l'enchevêtrement des différents modes d'occupation de l'espace, qui se sont succédé à travers son histoire (MEAT, 1995). En effet, « la société algérienne s'enracine fortement dans son espace et dans son histoire. On ne comprendrait rien à ses traits actuels si l'on ne faisait référence au passé colonial, et l'on ne saisirait pas celui-ci si l'on ne remontait à la période précoloniale » (Côte, 1988). Les premières décennies de l'après indépendance étaient caractérisées par la continuité du processus de production de l'urbain hérité de la France, en l'absence d'une politique d'orientation assez claire en matière d'aménagement. L'Etat avait accordé une grande priorité à l'échelle nationale, en visant un remaniement de la trame urbaine et en souhaitant « organiser en quatre ou cinq strates les agglomérations afin de parvenir à une gestion

pyramidale cohérente » (Brûlé, 2004). Pendant la période de 1962 à 1980, les objectifs de l'Etat algérien, en relation avec le système socialiste qui régnait dans le temps, étaient axés essentiellement sur la création et le développement d'une économie locale, la construction des logements en masse et le rattrapage des régions déshéritées. Il faut noter aussi que, d'une part, les trois plans de développement avaient favorisé une concentration des investissements à caractère industriel et économique, ce qui a causé un déséquilibre<sup>1</sup> entre les différentes régions du pays, et d'autre part, les zones d'habitat urbain nouvelles constituées assez souvent d'agregats à la périphérie des villes où la notion d'espace public était négligée, voir même inexistante. De ce fait, un grand nombre de chercheurs mettent en évidence l'impact des choix politiques sur l'organisation du territoire, particulièrement l'industrialisation qui a été jugée plus tard dans ses dimensions économique, spatiale, sociale et culturelle très négativement (Prenant et Semmoud, 1997). Toutefois, à l'issue de la lecture de la littérature scientifique nous nous sommes aperçus que les travaux concernant l'échelle régionale en Algérie, particulièrement en matière d'aménagement et de planification, étaient peu conséquents, puisqu'ils correspondaient principalement à des travaux à des échelles nationale (cf S. Brakchi, 2006,2021) ou locale.(cf; A. Bendjelid, J.C. Brulé, 2004 ; M. Cote, 1988, 1996, 2004 ; R. Sidi Boumedine, 2013 ; etc...).

L'Algérie, a pris du retard pour se rendre compte de l'importance du niveau macro-régional par rapport au Maroc (1971) et à la Tunisie

---

<sup>1</sup> La croissance de la population et le développement des villes du même pays, ne s'inscrivent pas de manière uniforme dans le temps et dans l'espace, ces différenciations générant des iniquités. L'on parle de déséquilibre lorsque ces inégalités, qui désignent « une différence qui engendre un écart mesurable en terme de niveau de vie ou de qualité de vie entre individus ou entre groupes sociaux » (Clerc, 1997), atteignent des degrés importants.

(1971). La mise en place de la région a connu deux approches successives de définition et de délimitation. La première, en 1980 en se basant sur la cohérence géographique. La deuxième, selon une logique de cohérence socio-économique. Le niveau macro-régional, sous l'appellation « région de planification », a été initié par la loi n°87-03 relative à l'aménagement du territoire et le SNAT, dans le but d'assurer une plus grande précision dans la définition des choix et des actions d'aménagement du territoire, en mettant en œuvre les schémas régionaux d'aménagement du territoire et en considérant que, « les wilayas limitrophes présentant des caractéristiques géomorphologiques communes et /ou ayant une vocation de complémentarité et d'interrelations dans l'utilisation des ressources naturelles et la conception de leur développement et d'aménagement, constituent une région » (Loi n° 87-03, C3, art 41). Huit régions ont été retenues après l'examen de six variantes de découpage allant de sept à onze régions ; ce découpage combine deux modes de structuration. La première, en terme d'espace homogène, en trois zones longitudinales (Nord, Steppe et Sahara). La seconde, en terme d'espaces fonctionnels, zone Nord subdivisée en trois ensembles, celle du centre aussi et le Sahara en deux (Côte, 2004). Ce découpage a fait l'objet de critiques de plusieurs chercheurs. D'une part, par rapport à son soubassement théorique, qui manque de modèle, de stratégie ou de problématique de développement régionale bien précise, et à la faiblesse de l'approche méthodologique du processus de régionalisation (Daoudi, 2004). D'autre part, par rapport au rôle de ces ensembles de wilayas définis par le SRAT comme régions d'analyse et de planification, regroupant des wilayas qui n'ont pas grand-chose à échanger ou coupées de leurs prolongements naturels, qui sont plutôt acceptables comme espaces d'analyse, mais peu efficaces pour la planification (Côte, 2004).

Au début des années 2000 les dispositions de la loi n°87-03 relative à l'aménagement du territoire, ont été abrogées et remplacées par une nouvelle loi (n°01-20) relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, qui a institué neuf espaces régionaux. Une nouvelle politique est mise en place où la région se présente comme un « territoire constitué par plusieurs wilayas limitrophes et présentant des caractéristiques physiques et des vocations de développement similaires ». L'année 2010, s'est caractérisée par un événement majeur qui est celui de l'adoption, par le Parlement et la promulgation par le Président de la République, de la loi n° 10-02 du 29 juin 2010, portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). La « région programme d'aménagement et de développement » a été remplacée par « l'espace de programmation territoriale ». Ainsi, le « schéma régional d'aménagement du territoire » a laissé place au « schéma d'aménagement de l'espace de programmation territoriale ». Par ailleurs, l'espace de programmation territoriale a été sérié en précisant qu'il ne s'agit « ni d'un nouveau découpage administratif, ni de nouvelles institutions » (SNAT, 2010), ces espaces « constituent un cadre d'étude et de planification de projets à partir de problématiques communes » (SNAT, 2010).

## **2. L'ESPACE DE PROGRAMMATION TERRITORIAL NORD-CENTRE : LE DESEQUILIBRE ET LES INEGALITES**

L'étude démographique<sup>2</sup> et socio-économique de la région Nord-Centre entre 1987-2008 nous a permis de mettre en évidence l'évolution de la population et des activités, ainsi que les déficiences au niveau de

---

<sup>2</sup> Nous nous intéresserons aux indicateurs inhérents à la distribution de la population et à la structure urbaine (natalité, mortalité, fécondité, croît naturel, croît observé, densité démographique, etc.).

chaque wilaya dans la région. Il est utile de rappeler que la région Nord-Centre est née du premier découpage régional découlant de la loi n° 87-03 portant sur l'aménagement du territoire ; cet espace de programmation territoriale comprend sur le plan quantitatif, le groupement d'une dizaine de wilayas (cf. Figure N° 1). En réalité le choix de cette période d'étude (1987-2008) a été dicté par le fait que les stratégies en matière d'aménagement et de développement lancées depuis les années 90 ont été basés sur les trois recensements généraux de la population 1987 ; 1998 ; 2008. La région a connu ainsi durant cette période plusieurs changements politiques, évènements tragiques et périodes d'insécurité et de stabilité.

La région se caractérise par un tissu économique important mais assez polarisé, présente une tendance démographique haussière dans les wilayas de la première couronne<sup>3</sup>et souffre de plusieurs dysfonctionnements, dont l'insuffisance en équipements ; de ce fait elle se retrouve dans une situation d'incapacité à répondre aux besoins de ses habitants. Medjadj, T, (2016) confirme cela en matière de couverture sanitaire pour Alger et justifie cela par son attractivité .Les populations des wilayas de Bouira, de Chlef, de Médéa et d'Ain Defla souffrent d'un manque importants en équipements sanitaires, culturels et éducatifs, de moyens de transport, d'accès à l'eau potable et d'insuffisance en personnels sanitaire et d'enseignements. Les wilayas de Tizi Ouzou et de Bejaia qui se caractérisent par une densité faible sont les mieux dotées en transport et en équipements éducatifs ; toutefois, les infrastructures sanitaires et les ressources humaines restent insuffisantes. Les résultats de l'étude de Harrar, S, (2021) dévoilent un maintien de cette tendance.

---

<sup>3</sup> Alger, Blida, Boumerdes et Tipaza



que l'équivalent de ce gain : Boumerdes (113 139), Tipaza (186 356) et Blida (67 889). Nous avons relevé une certaine amélioration par rapport aux années 80 et 90, en matière d'équipements et de diminution du flux migratoire vers la capitale et son aire métropolitaine. .

En réalité, un scénario d'évolution qualifié d'inacceptable<sup>5</sup> et de développement spontané dans une politique de laisser faire, a été abordé au début des années 90, basé sur le recensement de 1987 et l'hypothèse démographique à l'horizon 2020. Il trace un futur sans mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, sans prise en compte de la reprise du mouvement migratoire inter-wilayal et une occupation déséquilibrée (MEAT, 1995). Ce scénario qui laissait imaginer la répartition de la population et des activités mettait en évidence des conséquences néfastes à l'horizon 2010 d'une telle évolution sur les territoires national et régional, à savoir: le maintien de la concentration démographique, d'activités et d'équipements, la marginalisation des zones dont les avantages comparatifs sont défavorables, le renforcement du sous- équipement, le fort taux de chômage et l'économie informelle dans les zones les plus attractives. Nous avons constaté, à travers notre analyse, que la région d'étude souffre des conséquences de ce scénario qui représentait un futur inacceptable, à savoir un déséquilibre démographique, des inégalités et des problèmes liés à l'aménagement et la planification régionale. Nous ne pouvons pas affirmer que l'absence de stratégie de mise en œuvre est le seul élément responsable, mais la situation économique et sécuritaire durant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix a joué aussi un rôle important dans l'état actuel.

---

<sup>5</sup> Ce scénario cadré sur l'hypothèse démographique moyenne établie par la commission nationale des experts est construit à partir des résultats du recensement de 1987 en supposant le maintien pour l'horizon 2010 et 2020 les tendances exprimées par la période intercensitaire 1977-87 (MEAT, 1995).



### **3. LES VILLES NOUVELLES POUR LE FREINAGE DE LA LITTORALISATION, L'EQUILIBRE LITTORAL ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : LE PASSAGE DE LA VIRTUALITE A LA REALITE**

Suite à la loi n°87-03 relative à l'aménagement du territoire, le schéma national d'aménagement du territoire a été lancé pour l'horizon 2000. Au niveau de notre région d'étude, ce SNAT procédait à une distinction entre zone dite métropole (Alger, Blida, Boumerdes et Tipaza) et zone hors métropole. Il a proposé d'examiner la possibilité d'un déploiement démographique de la zone métropole vers la zone hors métropole et de freiner l'extension d'Alger et Blida par : la limitation d'activités, le contrôle des villes voisines et le développement de celles plus éloignées. Les villes nouvelles sont apparues dans la loi n°87-03 relative à l'aménagement du territoire parmi les choix et les démarches d'aménagement du territoire. Durant cette période, la ville nouvelle avait comme rôle la réorganisation du système urbain et se voulait une réponse aux problèmes constatés à l'échelle nationale et régionale. Elle est considérée comme un dispositif d'organisation rationnelle de l'espace, qui se réfère à l'urbanisme moderne et s'intègre assez souvent dans une politique régionale d'urbanisme ou dans une politique nationale d'aménagement du territoire. Quant à sa réalisation elle est liée fortement à l'Etat dirigiste et aux principes de planification (Egas, 1996).

Une première génération de villes nouvelles de tailles moyennes a été prévue dans l'aire métropolitaine de la capitale comme des villes satellites. Ces projets de villes visaient en plus de la réorganisation urbaine, de devancer l'étalement de la capitale au sein de son aire métropolitaine. Ces villes sont considérées comme des villes annexes principales, avec des fonctions régionales et locales, contribuant à la redistribution de la population et de l'activité dans la région (Sidi Boumedine, 2013). Théoriquement, les deux villes, Naciria et El Affroun, localisées à l'Est et à l'Ouest de la deuxième couronne, avaient un rôle commun. Par leurs positions géographiques et leurs vocations

économiques, ces villes nouvelles, qui ne sont pas encore concrétisées, devraient inverser la tendance migratoire, particulièrement celle de la main d'œuvre. Ces deux projets représentaient pendant les années 90 une réponse assez répandue au déséquilibre de l'armature urbaine. Nous pouvons dire que cela aurait pu constituer une bonne alternative pour diminuer le flux migratoire, particulièrement vers la capitale et la wilaya de Blida ou du moins fixer la population, vu que les résultats de nos analyses ont montré, d'une part, les effets du choix d'implantation des industries, et d'autre part, une population migrante cherchant principalement des conditions de vie et de travail meilleures. Néanmoins, il faut souligner les conditions économiques et sécuritaires du pays durant cette période, où toutes les politiques de développement avaient été abandonnées et les deux wilayas de Boumerdes et Tizi Ouzou étaient les plus touchées par l'insécurité.

Dans la nouvelle politique d'aménagement du territoire, plusieurs villes nouvelles sont proposées, dans la première couronne, pour la structuration de l'aire métropolitaine, et dans la deuxième couronne, afin de polariser l'espace central et rééquilibrer l'armature urbaine. Cependant, les retards enregistrés dans la réalisation de grands projets et en l'absence de mise en œuvre et de suivi, de telles propositions d'aménagement restent au stade de stratégies qui n'ont pas encore vu le jour et qui ne peuvent pas, à elles seules, constituer une réponse aux nouvelles exigences : économie de marché, protection de l'environnement et préoccupation relative au cadre de vie.

Les villes nouvelles de Sidi Abdellah et Bouinan, proposées et étudiées pendant les années 90, suite à la nouvelle politique d'aménagement du territoire, s'inscrivaient dans le cadre de la loi n° 02-08 relative aux conditions de création des villes nouvelles et leur aménagement. Cette loi, les a définies comme « établissements humains à caractère urbain en sites vierges, ou s'appuyant sur un ou plusieurs noyaux d'habitat existants », qui constituent « des centres d'équilibre social, économique et humain ». Elles ont ainsi bénéficié d'un décret exécutif fixant leurs

missions, leurs organisations et leurs modalités de fonctionnement. Ces deux villes de la première couronne, étaient vouées, en premier lieu, à contribuer à la croissance d'Alger en prenant le relais de la croissance tertiaire, et en deuxième lieu, à constituer des villes nouvelles d'excellence pour la maîtrise de l'expansion urbaine dans le littoral et le tell, et la contribution au développement organisé des villes autour des aires métropolitaines.

Les deux projets de villes nouvelles de Sidi Abdallah et de Bouinan, sont situés respectivement à 25 Kms et à 35 Kms à l'Ouest et au Sud d'Alger. Selon les concepteurs des projets, ils se présentent comme de nouveaux pôles urbains complémentaires à celui d'Alger et participant au fonctionnement économique. A contrario, des autres villes nouvelles, la ville nouvelle de Bouinan qui n'est restée jusqu'à 2015 qu'une maquette de projets, a vu la réalisation d'une partie de ses projets attendus dont le logement, mais au vu des retards enregistrés ; la réception de la ville et l'achèvement des travaux risque de perdurer encore. L'étude de Benamara, S et Chabou-Othmani,, (2023) met en exergue l'effet attractif de cette nouvelle ville qui pourrait induire un développement au détriment des terres agricoles . Celle de Sidi Abdallah est la seule à voir le jour à partir de 1998, mais qui jusqu'à aujourd'hui n'est pas livrée dans sa totalité. En réalité, ces deux villes souffrent de plusieurs dysfonctionnements liés au foncier et à la gouvernance (Ballout, 2019). Cette réflexion est également abordée par Sidi Boumedine, R et Signoles,P (2017) sous un autre angle, en expliquant que la réalisation des programmes de logements contredit les objectifs initiaux d'un projet qualifié de théorique et d'idéaliste.

La nouvelle ville de Boughazoul, dans la deuxième couronne, est un projet ambitieux qui remonte aux années 60. Le président de la république Houari BOUMEDIENNE avait choisi Boughazoul, situé à 170 Km d'Alger comme nouvelle capitale de l'Algérie. Ce projet, n'ayant pas suscité l'enthousiasme des décideurs, a fini comme un dossier clos entre 1965 et 1978, pour être repris en étude en 1981 et en 1995 (Achaïbou Younsi, 2013). Après moult reports, ce n'est qu'en 1998

que les travaux ont commencé. Cette ville nouvelle, une fois dotée d'équipements et d'infrastructures devrait être un pôle de compétitivité et d'excellence, vise la décongestion d'Alger, en drainant des activités de services, de formation et de recherche concentrées au niveau de la capitale. Cependant, le talon d'Achille de la planification et de l'aménagement du territoire en Algérie reste la mise-en-oeuvre. Mais, ce n'est pas le seul obstacle que peut rencontrer cette ville futuriste : d'autres éléments ont été mis en évidence par des chercheurs et consultants. D'une part, l'impact d'un tel projet de mégapole qui envahira un territoire pauvre et dégradé, pose la question de la rentabilité des grandes infrastructures et équipements. D'autre part, sur l'attractivité économique et financière de cette ville en chantier, la possibilité d'attirer les grands investisseurs et le côté fonctionnel pour accueillir les cadres (logements et qualité de vie) (Sidi Boumediene, 2017). Les résultats de l'enquête de MALLEK, M et BAOUNI, T (2021) qui vise l'évaluation du niveau d'attractivité du projet de la ville nouvelle de Boughazoul conforte cela, en mettant en évidence le manque d'activité économique et d'offre d'emplois. A ce stade, nous estimons que sur le plan théorique, ce gigantesque projet, une fois bien mené (respect des réglementations, suivi et disponibilité des financements) et achevé, peut constituer un centre de rayonnement susceptible d'avoir des répercussions positives dans notre zone d'étude à plusieurs échelles ; toutefois la réalité du terrain montre que très peu de travaux sont en cours et la date de livraison reste indéterminée.

#### **4. LA CREATION DES CONDITIONS D'ATTRACTIVITE ET DE COMPETITIVITE : LA BASE D'UN REEQUILIBRAGE TERRITORIAL**

La nouvelle politique vise une compétitivité des territoires, qui s'appuiera sur des pôles attractifs pour permettre une croissance économique par le développement des échanges et l'ouverture internationale. Il s'agit de « rétablir un équilibre durable entre les grandes composantes du territoire national et d'adapter les territoires

aux exigences de l'économie contemporaine» (SNAT, 2010). L'une des conditions principales du rééquilibrage territorial est donc l'attractivité et le développement socio-économique. Cette troisième ligne directrice de la politique d'aménagement du territoire se décline en plusieurs plans d'action territoriale dans ce cadre ; le SNAT programme ainsi la mise en place de plusieurs pôles d'attractivité, ayant pour but d'assurer l'adaptation du territoire à l'économie de marché. En effet, les conditions de vie plus favorables et la possibilité de poursuivre des études supérieures sont des facteurs d'attraction : elles sont souvent à l'origine d'une migration. « Les déplacements humains se font souvent des milieux défavorisés vers d'autres milieux mieux lotis » (Domenach et Picouet, 1995). Nous avons tenté de trouver des liens entre le solde migratoire et les caractéristiques sociales des wilayas de notre région d'étude, en utilisant plusieurs indicateurs relatifs à l'accès aux équipements et aux services, qui permettent d'offrir un niveau de vie meilleur.

#### **4.1. Infrastructures et équipements**

L'analyse des conditions sociales de base (le taux de raccordement en électricité et AEP), dans la région a fait ressortir un manque d'équipements et d'installations, particulièrement dans les wilayas répulsives. Nous avons donc procédé à un test de corrélation entre le solde migratoire et le taux de raccordement en eau potable, et entre ce solde migratoire et le taux de raccordement en électricité. En 1998, nous avons enregistré des valeurs très faibles et non significatives (Cf. tableau N°1), alors qu'en 2008 les valeurs sont négatives mais plus élevées (Cf. tableau N°2) ; dans les deux cas les valeurs n'atteignent pas le seuil de signification.

Sur le plan quantitatif, nos résultats ont dévoilé un déficit important en infrastructures dans les secteurs de la jeunesse et des sports, de la culture et de la poste. Le calcul des coefficients de corrélation entre le solde migratoire et le nombre d'équipements culturels, sportifs et

postaux pour les deux périodes 1998 et 2008 présente des valeurs négatives. En 1998, des corrélations négatives sont constatées entre le solde migratoire et la densité d'équipements sportifs ( $Rh\hat{o}=-0.36$ ) et des équipements postaux ( $Rh\hat{o}=-0.20$ ). Les mêmes constatations sont faites en 2008 avec tous les indicateurs, mais en enregistrant des valeurs plus importantes. Cela, nous laisse penser que le manque d'infrastructures pourrait avoir un lien d'évolution inverse avec le solde migratoire, donc l'attractivité de la wilaya aura un impact négatif sur l'offre. Cependant, les corrélations ne sont significatives qu'entre le solde migratoire (1998-2008) et la densité de l'équipement sportif en 2008 ( $Rh\hat{o}=-0.6$ ).

En matière d'équipements éducatifs, les wilayas les plus attractives abritent le plus grand nombre d'établissements universitaires. Le calcul du coefficient  $Rh\hat{o}$  de Spearman, entre le solde migratoire et le taux d'équipements, montre que les corrélations sont positives et non significatives. La valeur de  $Rh\hat{o}$  est décroissante, elle passe de  $Rh\hat{o}=0.61$  en 1998 à  $Rh\hat{o}=0.27$  en 2008. En effet, lorsque les formations sont exclusivement concentrées dans certaines villes, la poursuite d'un parcours universitaire ou professionnel peut nécessiter le déménagement entre le lieu de résidence et le lieu d'études ou de travail. De ce fait, l'amélioration de l'offre en infrastructures universitaires en 2008 dans la majorité des wilayas pourrait avoir un lien avec cette baisse. La corrélation négative et significative  $Rh\hat{o}=-0.63$ , entre le solde migratoire (1998-2008) et le nombre de places pédagogiques en 2008, vient confirmer cette donne : plus l'offre en places pédagogiques et l'offre d'emplois augmentent dans les wilayas répulsives, plus le solde migratoire diminue. Rérat, P (2015) dans son article traitant les migrations internes des jeunes diplômés universitaires met l'accent sur l'impact de la localisation de l'université sur le choix d'installation et sur le fait qu'il ne peut pas être réduit uniquement aux facteurs économiques et professionnels.

Les tests appliqués n'ont pas montré de corrélations significatives, entre le solde migratoire et un grand nombre d'indicateurs relatifs aux caractéristiques sociales. Même si, les valeurs obtenues sont rarement proches de 0, nous pensons que cette absence de corrélations significatives est relative au nombre d'observations (wilayas) sur lesquelles elle porte. La corrélation significative sera plus facilement atteinte si la taille de l'échantillon est plus grande.

#### 4.1.1. Investissement et offre d'emplois

La création des pôles ainsi que la promotion des trois activités : industrielle, agricole et touristique, dans un tissu majoritairement tertiaire ne permettraient pas seulement de créer l'attractivité et la compétitivité au niveau des wilayas, mais aussi d'augmenter et de générer une production locale et régionale, l'offre d'emplois et l'exploitation du potentiel naturel et touristique. Nos résultats ont montré qu'Alger abrite le plus grand nombre des grands investissements, cependant l'offre d'emploi reste faible et insuffisante par rapport au grand nombre d'habitants, de même pour Chlef. Nous avons tenté de trouver des liens entre le nombre d'emplois (créés par les dispositifs de promotion de l'emploi des jeunes), la population et le choix du site d'implantation des grandes entreprises de par leurs chiffres d'affaires et leurs effectifs (Cf. tableau N°3). Les coefficients de corrélation entre le nombre d'emplois créés et la taille de la population, et la densité de la population ont été estimés respectivement à  $Rh\hat{o}=0.11$  et  $Rh\hat{o}=-0.17$ , des valeurs non significatives. Le nombre d'emploi est positivement et significativement corrélée avec la densité d'offre en service ( $Rh\hat{o}=-0.64$ ) et la densité d'offre en entités économiques ( $Rh\hat{o}=0.72$ ). On conclut que la création d'entreprises et d'emplois dans le cadre des dispositifs de promotion de l'emploi des jeunes a un lien avec le nombre d'entités économiques, particulièrement des entités de services. Le nombre d'emplois est positivement corrélé avec le nombre d'entreprises à chiffre d'affaire égal ou supérieur à 2 milliards de dinars (le coefficient de corrélation est de 0.67) et non significatif avec les

entreprises à chiffre d'affaire de 20 millions à 2 milliards de dinars. Cela signifie qu'il existe un lien entre la création d'entreprises et les grands investissements. . Liman, K et Salhi, S (2022) dans leur article intitulé «ANSEJ et création d'emplois» confirment nos résultats à l'échelle nationale, en précisant que les projets ANSEJ s'orientent vers les services en première position et en démontrant la relation linéaire entre le montant de l'investissement et le nombre de postes créés.

Il est important de signaler, d'une part, que ces dispositifs de promotion de l'emploi des jeunes permettent de créer de petites et moyennes entreprises, où les financements accordés aux jeunes pour créer leurs entreprises diffèrent d'un dispositif à un autre et ne dépassent pas les 10 Millions de dinars. D'autre part, selon le recensement économique de 2011, le plus grand nombre d'entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 2 milliards de DA est dans le secteur de la construction. 22,3% des entreprises économiques créées dans le cadre des dispositifs d'aide à la création de l'entreprise, ont bénéficié de l'aide de l'agence nationale de l'investissement, un dispositif d'aide à l'investissement des moyennes entreprises privées, alors que 83,2% des entreprises employant entre 50 et 249 salariés ont bénéficié de cette aide et sont très présentes dans la construction avec 42,9% du total du secteur. Cela nous laisse penser que la création des moyennes entreprises et donc, la création de l'emploi, s'oriente vers le domaine de la construction, ce qui explique la corrélation significative avec la densité des services et le grand nombre d'investissements à Alger, Blida et Tipaza, où le secteur de la construction est le plus développé. Cela est soutenu par Ferdj ,Y ; Hamadi, A ; et Datoussaid, A (2023) dans une étude récente portant sur le développement économique et territorial en Algérie, qui affirme la continuité de la dominance du secteur du bâtiment, travaux public et hydraulique et sa concentration dans le Nord.



Dans notre espace d'étude, caractérisé par un déséquilibre démographique, la création d'attractivité et de compétitivité en assurant une complémentarité et une articulation entre grandes, moyennes et petites villes dans la deuxième couronne est une condition essentielle pour améliorer les conditions de vie des populations. Cependant, la wilaya de Ain Defla semble être absente dans les grandes stratégies. Cela nous laisse réfléchir sur la part de cette wilaya dans la création d'un futur espace régional attractif et compétitif et l'impact de ces stratégies sur son territoire et sa population.

#### **5. LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LA PERFORMANCE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE : QUELLES STRATEGIES ET QUELS OUTILS ?**

Un plan d'action territorial dédié au développement local, a été retenu dans le SNAT, basé sur un inventaire des ressources et des potentiels et un renforcement des bases du développement. Nous nous intéressons à une seule dimension qui est «la définition de programmes d'intervention, l'identification et la mise en œuvre des projets locaux, d'aménagement et de développement qui ont vocation à être du ressort des collectivités territoriales» (SNAT, 2010). Les résultats de notre étude ont mis en évidence un certain nombre de contraintes et d'obstacles dans le processus de planification régionale, essentiellement dans la mise en œuvre, et a confirmé l'existence d'un décalage entre les actions prônées et les pratiques face aux réalités et aux contraintes du terrain. Nous avons constaté que les actions à entreprendre à court terme, ne représentent que des solutions à des problèmes ponctuels, qui ont fait l'objet de revendications et qui ne s'inscrivent pas dans une stratégie globale, et que le talon d'Achille de la planification dans notre zone d'étude réside dans l'inexistence de la mise en œuvre du schéma d'aménagement de l'espace de programmation territoriale.

Nous avons ainsi constaté l'absence d'un vrai cadre de suivi et de mise en œuvre durant les trois dernières décennies où la région Nord-Centre a connu plusieurs propositions d'aménagement, et qu'aucune n'a pu aboutir. En réalité, la mise en exécution d'une politique régionale de développement nécessite des structures dédiées à sa mise en œuvre et son financement. Cependant, nous avons constaté l'absence d'organisme fonctionnel qui garantit la mise en œuvre, le suivi et le financement du schéma d'aménagement de l'espace de programmation territoriale : cela constitue un problème primordial dans la planification régionale. En réalité, les actions à court terme sont plutôt des actions prioritaires ou tout simplement les plus faciles à mettre en place, des actions qui constituent une continuité d'une stratégie sans vision globale et qui répondent à des d'objectifs locaux en proposant des solutions à des problèmes récemment constatés. Ces résultats confirment ceux présentés par plusieurs chercheurs dont : Azzouzi, A ; et Harkat, M-L (2019), Zouani, R (2016) , Lakhdar Hamina, Y ; et Abbas, L. (2015) qui portent sur les dysfonctionnements dans la planification urbaine.

À l'issue de l'approbation du schéma d'aménagement du territoire en 2010, un phasage de mise en œuvre a été mis sur pied. Une première phase, allant jusqu'à 2015, représente « la transition entre la politique volontariste de l'aménagement du territoire et la montée en puissance des partenariats publics-privés » (SNAT, 2010). Cependant, notre enquête auprès des acteurs impliqués dans l'aménagement régional, a mis en évidence que la volonté de mise en place d'une politique d'aménagement du territoire basée sur la concertation n'a pas contribué à diminuer le fossé entre la planification et l'exécution locale héritée de la centralisation des décisions durant les dernières décennies. Dans une deuxième étape, au-delà de 2015, dans cette phase de caractère partenarial, le secteur privé a une grande place dans la mise en œuvre de la démarche de l'aménagement du territoire ; quant à l'Etat garant de la solidarité nationale et sociale et économique, il devient partenaire et gardera les taches de définition du cadre général de mise

en œuvre de la politique nationale, d'accompagnement et d'orientation du développement économique et d'incitation (SNAT, 2010). Dans ce sens, nous pensons que dans notre zone d'étude le rôle de l'Etat, particulièrement dans les wilayas répulsives et marginalisées, est de garantir un certain degré de développement local et de couverture en équipements et en infrastructures, et d'offrir aux investisseurs déjà établis, ainsi qu'à ceux souhaitant y investir des incitations à l'investissement et d'autres formes d'aide. Cela permettra d'assurer la bonne transition vers cette phase de partenariat. Quant à la mise en œuvre, la loi n° 10-02 qui aborde les outils d'évaluation, de suivi et de pilotage, notre analyse a montré que ces outils sont restés sans réelle mise en œuvre et ont connu un retard considérable.

## **CONCLUSION**

Partant des lignes directrices de la nouvelle politique d'aménagement du territoire, nous avons tenté de confronter quelques stratégies de cette politique aux résultats et aux conclusions de notre recherche, à la gestion, aux problèmes de financement et de foncier. Les résultats de notre étude ont permis de confirmer que les iniquités territoriales observées dans la région Nord-Centre se présentent sous forme de déséquilibres démographiques et socio-économiques. Les facteurs historiques, naturels, politiques et les caractéristiques socio-économiques ont favorisé et accentué les inégalités dans notre zone d'étude, mais ne peuvent pas constituer les facteurs exclusifs. Les politiques d'aménagement du territoire et la planification régionale ont joué un rôle indéniable. Ce travail nous a permis de mettre la lumière d'une part sur l'impact de certain choix politiques sur notre espace d'étude et de relever un certain nombre d'obstacles liés à la situation économique et sécuritaire. Toutefois, l'Etat semble tirer des enseignements de ce qui s'est passé, et a essayé de mettre en place le cadre adéquat pour une planification régionale réelle et efficace, les résultats restant cependant, en deçà des objectifs fixés.

La région Nord-Centre n'a pas connu l'application des différentes stratégies retenues et de ce fait, le problème ne se pose pas en terme de pertinence de projet ou d'instrument relatifs à l'espace de programmation territoriale, mais en terme d'efficacité. Notre étude a montré que certaines alternatives comme le choix des villes nouvelles métropolitaines situées au seuil de la deuxième couronne, peuvent apporter des solutions aux problèmes régionaux et être une bonne alternative pour un équilibre démographique, à travers une fixation de la population et une limitation du flux migratoire vers l'intérieur de l'aire métropolitaine. Afin de déterminer leur intérêt et leur impact à court et long termes ces villes doivent être des villes de liaison et d'attraction implantées entre la première couronne et la deuxième, et de taille permettant d'assurer la déconcentration de l'aire métropolitaine et le développement des villes les plus marginalisées. Des villes disposant d'un maillage d'équipements et d'infrastructures permettant d'atténuer les inégalités socio-économiques, favorisant l'investissement économique, la possibilité d'emplois, l'installation des populations qualifiées et offrant un cadre d'accueil pour toute les catégories de populations. Nous avons noté que le bon fonctionnement des actions projetées une fois arrivées au stade de mise en œuvre, dépendaient de l'amélioration des conditions de vie dans les wilayas marginalisées de la région, pour préparer le territoire à une économie de marché et espérer un renversement des tendances. Enfin, nous soulignons que les perspectives de l'organisation du territoire national et régional ne doivent pas relever seulement de l'Etat, et que l'expérience a montré les limites des politiques volontaristes d'aménagement du territoire et de la planification centralisée.

## Références

- Achaïbou, Y-S, (2013)** "Les villes nouvelles comme acte d'aménagement d'importance capitale pour la restructuration de la métropole" Communication présentée à la conférence "Colonial and Postcolonial Urban Planning in Africa", Lisbon, Portugal. Récupéré du site de l'université: <http://www.ummo.dz/IMG/pdf/Achaïbou.pdf>
- Azzouzi, A ; et Harkat, M-L (2019)** "La planification urbaine en Algérie : réformes et blocages" , Droit et Ville (N° 88), pages 275 à 293
- Ballout, J-M (2019)** "Politique(s) de villes nouvelles en Algérie : un serpent de mer de l'aménagement du territoire ? " dans "L'Algérie au présent. Entre résistances et changements", Karthala , Paris, France
- Bavoux, J-J, (1998)** "Introduction à l'analyse spatiale " Armand Colin (Coll. Géographie), Paris
- Benamara, S ; et Chabou-Othmani, M , (2023)** "Villes nouvelles, textes juridiques et terres agricoles : cas de la ville nouvelle de Bouinan (Algérie)", *Insaniyat / إنسانيات*, 99 | 67-87.
- Bendjelid, A, Brûlé, J-C. et Fontaine, J, (2004)** "Aménageurs et aménagés en Algérie: Héritages des années Boumediene et Chadli", L'Harmattan, Paris, France :
- Brakchi, S, (2006)** "Disparités socio-spatiales en Algérie. Approche statistique et cartographique " (Thèse de doctorat, université Aix-Marseille, France)
- Brakchi, S, (2021)** "Déséquilibres socio-spatiaux en Algérie - recensement 2008 –" *Revue El-Tawassol Vol. 27 – N°02 – D.*
- Bret, B. (2008)** "Équité territoriale ", Hypergeo, Récupéré du site: [http://www.hypergeo.eu/IMG/\\_article\\_PDF/article\\_416.pdf](http://www.hypergeo.eu/IMG/_article_PDF/article_416.pdf)
- Brûlé, J-C, (2004),** "Conception et mise en œuvre du modèle de développement algérien" Dans "Aménageurs et aménagés en Algérie : Héritages des années Boumediene et Chadli" (p.16-30), L'Harmattan, Paris, France :

- Chevalier, P, (2013)** "*Glossaire de médecine factuelle* " Louvain-La-Neuve, Belgique : Presses Universitaires De Louvain.
- Clerc, D, (1997)** "*Dictionnaire des questions économiques et sociales*" Les Editions de l'Atelier, Paris
- Côte, M, (1988)** "*L'Algérie ou l'espace retourné*" Flammarion, Paris, France :
- Côte, M, (1996)** "*L'Algérie* " Armand Colin, Paris, France :
- Côte, M, (2004)** "La régionalisation, pour quoi faire ? ". Dans "*Aménageurs et aménagés en Algérie: Héritages des années Boumediene et Chadli*", L'Harmattan, Paris, France
- Daoudi, S, (2004)** «la régionalisation en Algérie entre discours et réalités». Dans "*Aménageurs et aménagés en Algérie: Héritages des années Boumediene et Chadli*", L'Harmattan, Paris, France
- De Bruycker, P, et Nihoul, M, (1996)** "*Impact de la régionalisation sur autonomie locale* ", Annuaire des Collectivités Locales, Vol.16, 16, 35-60.
- Domenach, H et Picouet, M, (1995)** "*Les migrations.* " PUF, France
- Dortier, J-F, (2001)** "*Les sciences humaines Panorama des connaissances*". Sciences Humaines, Paris, France
- Egas, F , (1996)** "La Ville nouvelle, une « utopie » de l'État interventionniste" Dans "*Démographie et aménagement du territoire. Actes du xème colloque national de démographie*", INED, paris, France
- Ferdj, Y ; Hamadi, A ; et Datoussaid, A (2023)** "Le développement économique local et territorial en Algérie ; État des lieux", Journal of Business and Trade Economics, Volume: 08 / N°: 01 (2023), p 510-530.
- Gallois, L, (1908)** "*Régions naturelles et noms de pays*" Armand Colin, Paris
- Harrar, S, (2021)** "**Evolutions** Des Inégalités Et Développement Territorial En Algérie", Journal of Contemporary Business and Economic Studies, Vol.(40) No.(2)
- Lakhdar Hamina, Y ; et Abbas, L. (2015)** "Évolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbaine en Algérie". Cinq

Continents, 5(11), 104-129. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-453552>

**LIMAN, K ; et, SALHIS (2022)** "ANSEJ ET CRÉATION D'EMPLOIS", Revue d'Economie et de Statistique Appliquée, volume 19, number 1

**Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001** relative à l'aménagement et au développement durable du territoire

**Loi n°10-02 du 29 juin 2010** portant approbation du schéma national d'aménagement du territoire.

**Loi n°87-03 du 27 janvier 1987** relative à l'aménagement du territoire.

**MALLEK, M ; et BAOUNI, T (2021)** "le développement du transport pour promouvoir l'attractivité territoriale de la ville nouvelle de Boughezoul " Les Cahiers du Cread -Vol. 37 - n° 03

**MEAT, (1995),** "*Demain l'Algérie, la reconquête du territoire*" vol. 2, OPU, Algérie, Alger

**Medjadj, T, (2016)** "*Le grand Alger, vers une nouvelle spatialité entre métropolisation et développement durable* " (Thèse de doctorat en aménagement urbain, Université des sciences et la technologie USTHB-Alger)

**ONS, (2008),** l'armature urbaine RGPH 2008, les principaux résultats de l'exploitation exhaustive. Alger, Algérie : auteur.

**ONS, (2011),** Recensement économique 2011, Résultats définitifs. Alger, Algérie : auteur.

**Prenant, A ; et Semmoud , (1997)** " *Algérie : la déconstruction d'un tissu industriel* ", Méditerranée, 87, 79-86.

**Rahmani, C, (1982)** *La Croissance urbaine en Algérie* " OPU, Alger

**Rérat, P (2015)** "Les migrations internes des jeunes diplômés universitaires du Jura suisse : parcours, sélectivité et motivations", Annales de géographie, pages 627 à 652.

**Rhein, C, (1993)** "*Planification urbaine et régionale : leçons et perspectives des expériences étrangères* " Strates, 7. Récupéré du site de la revue : <http://strates.revues.org/1150>

**Sidi Boumedine , R et Signoles,P (2017)** " *Les villes nouvelles en Algérie : une question apparemment réglée, mais une réalité complexe* ", *Les Cahiers d'EMAM* [En ligne], 29 | 2017, mis en ligne le 13 décembre 2016, consulté le 02 octobre 2021. URL: <http://journals.openedition.org/emam/1323>; DOI: <https://doi.org/10.4000/emam.1323>

**Sidi Boumedine, R, (2013)** "*L'urbanisme en Algérie, échec des instruments ou instruments de l'échec?*" *L'Alternative Urbaine*, Alger, Algérie

**SNAT, (2010)**, Schéma National S'aménagement Du Territoire, les racines du futur. Alger, Algérie : MATE.

**Thérèse, St-J, (2004)** "*Région*", Hypergeo. Récupéré du site: [http://www.hypergeo.eu/IMG/article\\_PDF/article\\_14.pdf](http://www.hypergeo.eu/IMG/article_PDF/article_14.pdf)

**Trkulja, S, (2009)** "*Analyse comparative des politiques du développement territorial*" (Thèse de doctorat, AgroParisTech, France). Récupérée du site : <https://tel.archives-ouvertes.fr/>.

**Woessner, R, (2008)** "*La France : aménager les territoires* (2e éd.) " SEDES, Paris, France

**ZOUANI, R (2016)** "*les instruments d'urbanisme entre textes législatifs et réalité pratique le cas des pos à bir el djir*", (Magister Géographie et Aménagement du Territoire, Université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed)



## Annexes

**Tableau N1. Relations entre la migration intérieure et les caractéristiques sociales en 1998**

Coefficients de Corrélations de Rangs de Spearman Corrélations significatives marquées à  $p < ,05000$

	<b>sold mig</b>	<b>EE 98</b>	<b>NEU 98</b>	<b>NPD 98</b>	<b>RE 98</b>	<b>RA 98</b>	<b>ES 98</b>	<b>EC 98</b>	<b>EP 98</b>	<b>NPT 98</b>
<b>sold mig</b>	1,000 000	0,617 091	0,154 619	0,180 937	0,039 736	- 0,125 805	- 0,362 764	0,365 148	- 0,200 347	0,794 995
<b>EE 98</b>	0,617 091	1,000 000	0,006 411	0,400 674	0,167 773	0,028 018	- 0,409 618	0,000 000	- 0,126 312	0,615 876
<b>NEU 98</b>	0,154 619	0,006 411	1,000 000	0,357 143	0,398 701	0,085 139	0,271 026	0,540 562	0,290 776	0,533 787
<b>NPD 98</b>	0,180 937	0,400 674	0,357 143	1,000 000	- 0,078 433	0,060 306	0,217 490	- 0,240 250	0,259 760	0,385 870
<b>RE 98</b>	0,039 736	0,167 773	0,398 701	- 0,078 433	1,000 000	- 0,207 101	- 0,141 453	0,241 825	0,468 293	0,207 147
<b>RA 98</b>	- 0,125 805	0,028 018	0,085 139	0,060 306	- 0,207 101	1,000 000	0,332 684	- 0,262 500	- 0,508 329	0,210 803
<b>ES 98</b>	- 0,362 764	- 0,409 618	0,271 026	0,217 490	- 0,141 453	0,332 684	1,000 000	- 0,371 391	0,459 486	- 0,205 460
<b>EC 98</b>	0,365 148	0,000 000	0,540 562	- 0,240 250	0,241 825	- 0,262 500	- 0,371 391	1,000 000	- 0,215 166	0,297 429
<b>EP 98</b>	- 0,200 347	- 0,126 312	0,290 776	0,259 760	0,468 293	- 0,508 329	0,459 486	- 0,215 166	1,000 000	- 0,138 233
<b>NPT 98</b>	0,794 995	0,615 876	0,533 787	0,385 870	0,207 147	0,210 803	- 0,205 460	0,297 429	- 0,138 233	1,000 000

Source : Etabli par l'auteur à partir de logiciel STATISTICA

**Tableau N2. Relations entre la migration intérieure et les caractéristiques sociales en 2008**

Coefficients de Corrélations de Rangs de Spearman Corrélations significatives

marquées à  $p < 0,05000$

	SOLD MIG	EE 08	NEU 08	RE 08	RA 08	ES 08	EC 08	EP 08	NPT 08
SOLD MIG	1,0000 00	0,2781 30	- 0,6332 32	- 0,3150 18	- 0,5429 65	- 0,6614 45	- 0,53199 5	- 0,1911 14	0,4069 42
EE 08	0,2781 30	1,0000 00	- 0,7352 06	- 0,3496 89	- 0,1798 61	- 0,2616 84	0,11748 5	0,3696 72	0,6081 77
NEU 08	- 0,6332 32	- 0,7352 06	1,0000 00	0,3073 50	0,4690 97	0,3281 25	- 0,05892 6	- 0,0170 10	- 0,6824 03
RE 08	- 0,3150 18	- 0,3496 89	0,3073 50	1,0000 00	0,2314 55	- 0,0668 15	0,31497 0	- 0,0691 02	- 0,3328 22
RA 08	- 0,5429 65	- 0,1798 61	0,4690 97	0,2314 55	1,0000 00	0,5051 81	0,27216 6	0,5106 88	- 0,1815 60
ES 08	- 0,6614 45	- 0,2616 84	0,3281 25	- 0,0668 15	0,5051 81	1,0000 00	0,29462 8	0,0850 52	- 0,0534 60
EC 08	- 0,5319 95	0,1174 85	- 0,0589 26	0,3149 70	0,2721 66	0,2946 28	1,00000 0	- 0,0641 50	0,0592 97
EP 08	- 0,1911 14	0,3696 72	- 0,0170 10	- 0,0691 02	0,5106 88	0,0850 52	- 0,06415 0	1,0000 00	- 0,0205 41
NPT 08	0,4069 42	0,6081 77	- 0,6824 03	- 0,3328 22	- 0,1815 60	- 0,0534 60	0,05929 7	- 0,0205 41	1,0000 00

Source : Etabli par l'auteur à partir de logiciel STATISTICA

**Tableau N3. Facteurs d'investissement et offre d'emplois (2011)**Coefficients de Corrélations de Rangs de Spearman Corrélations significatives marquées à  $p < 0,05000$ 

	N EMP	densité comm	densité servi	pop	densité tot	CHIF 200_2M	CHIF 2mi et plus	eff 50-249	eff 250 et plus	Densitépop
<b>Wilaya</b>	0,140705	-0,044947	-0,209751	0,975628	-0,098693	0,144757	-0,359573	-0,173385	0,058026	0,780502
<b>N EMP</b>	1,000000	-0,447214	0,645975	0,111230	0,720119	0,313112	0,670820	0,448543	0,577350	-0,171901
<b>densité comm</b>	-0,447214	1,000000	0,000000	-0,067832	-0,317168	0,280056	0,000000	0,231455	0,000000	0,271329
<b>densité servi</b>	0,645975	0,000000	1,000000	-0,150739	0,365963	0,311173	0,527778	0,407189	0,573775	-0,252487
<b>pop</b>	0,111230	-0,067832	-0,150739	1,000000	-0,175424	0,088652	-0,395689	-0,237247	0,058381	0,745399
<b>densité tot</b>	0,720119	-0,317168	0,365963	-0,175424	1,000000	0,368964	0,548944	0,350109	0,188982	0,003310
<b>CHIF 200_2M</b>	0,313112	0,280056	0,311173	0,088652	0,368964	1,000000	0,350070	0,518563	0,542326	0,253291
<b>CHIF 2mi et plus</b>	0,670820	0,000000	0,527778	-0,395689	0,548944	0,350070	1,000000	0,848668	0,645497	-0,553964
<b>eff 50-249</b>	0,448543	0,231455	0,407189	-0,237247	0,350109	0,518563	0,848668	1,000000	0,597614	-0,307025
<b>eff 250 et plus</b>	0,577350	0,000000	0,573775	0,058381	0,188982	0,542326	0,645497	0,597614	1,000000	-0,233523
<b>Densité pop</b>	-0,171901	0,271329	-0,252487	0,745399	0,003310	0,253291	-0,553964	-0,307025	-0,233523	1,000000

Source : Etabli par l'auteur à partir de logiciel STATISTICA